

**COMMUNE DE LÉRY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
N°V-2022-06****Séance du 5 octobre 2022**

**Le Conseil Municipal de la commune de Léry, légalement convoqué le 30 septembre 2022, s'est réuni salle du Conseil Municipal en mairie sous la présidence de Madame Janick LÉGER – Maire.**

|                 |   |
|-----------------|---|
| <b>Présents</b> | J. LEGER, C. DEMANTE, M. CHRIAA, N. LECARFF, C. RABET, B. AUBERT, K. LANCTUIT, Y. CANCELON, B. NORMAND, C. JUSZCKO, F. RAFYQ, D. PAUMIER, E. MERLIN, P. BOLARD, C. CONTREMOULIN, AG. MEREUX, E LEFEBVRE |
| <b>Absents</b>  |   |
| <b>Pouvoirs</b> | M. DUMONTIER à E. LEFEBVRE, I LEVERE à J. LEGER   |

**Secrétaire de séance : C. RABET**Elus : 19Nombre de présents : 17Nombre de votants : 19**Tarif repas des seniors à la cantine**

Dans le cadre des échanges intergénérationnels, nous souhaitons proposer aux personnes de plus de 60 ans de venir prendre leur repas à la cantine municipale.

Pour démarrer cette expérimentation (après les vacances de la Toussaint) et en accord avec l'équipe d'animation du centre de loisirs nous proposerons le mercredi midi pour une dizaine de personnes maximum.

Après évaluation de cette action, il pourra être envisagé d'ouvrir la restauration municipale plusieurs jours par semaine et à un nombre supérieur de personnes.

Mme la Maire propose de facturer ce repas au montant de 6 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** l'ouverture de ce service aux personnes de plus de 60 ans.
- **Approuve** le prix du repas fixé à 6 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Janick LÉGER  
Maire de LÉRY